

# OBJECTIFS DE LA FORMATION

Etre capable de diriger une structure d'accueil de loisirs et d'hébergement, de gérer une équipe et un budget.

Etre acteur du développement de la structure en relation avec le contexte social et politique du territoire

Elaborer et conduire des projets adaptés à différents publics.

Participer à la gestion de la structure.

## Conditions réglementaires d'accès à la formation

### Peuvent être admis en formation les personnes de 19 ans qui :

Justifient d'une expérience bénévole et/ou professionnelle d'au moins 450 heures.

Sont titulaires d'un BASE, BAFA, BAFA, BAPAAT, d'un diplôme de niveau IV ou supérieur.

Réussissent les tests de sélection.



**RÉUSSIR**  
autrement

## BP JEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

## Loisirs Tous Publics

**Une formation sur 2 ans en contrat d'apprentissage (formation payée par le Conseil Régional)**

En contrat de professionnalisation ou en CIF

### Maison Familiale Rurale

31 av. d'Allard  
42600

MONTBRISON

☎ 04 77 58 19 22  
📠 04 77 58 73 90

✉ mfr.montbrison@mfr.asso.fr

La Croix Sopha  
69930

ST LAURENT  
DE CHAMOUSSET

☎ 04 37 58 40 30  
📠 04 37 58 40 39

✉ mfr.st-laurent@mfr.asso.fr



1<sup>ère</sup> ANNEE



2<sup>ème</sup> ANNEE

# UNE FORMATION EN ALTERNANCE

## 1 200 heures en centre de formation (36 semaines)

Un suivi individualisé des candidats est mis en place durant tout le cursus de formation ; chaque candidat fera l'objet d'un positionnement personnel afin de définir avec lui ses attentes et besoins en formation.

- 4 modules professionnels et généraux validés par 10 UC.

UC 1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle.

UC 2 : Prendre en compte les caractéristiques des publics.

UC 3 : Préparer un projet.

UC 4 : Participer au fonctionnement de la structure.

UC 5 : Préparer une animation.

UC 6 : Encadrer un groupe.

UC 7 : Mobiliser les connaissances nécessaires à la mise en oeuvre d'une action éducative.

**UC 8 : Diriger un accueil collectif de mineurs et conduire une action éducative.** (Seul l'UC 8 du BP JPS LTP permet d'obtenir le titre de directeur de séjour de loisir)

UC 9 : Maîtriser les outils techniques pour conduire une animation.

**UC 10 : Impliquer les familles et prendre en compte leurs spécificités dans les projets d'une structure d'accueil**

- Passage du PCIE (passeport de compétences informatique européen).
- Création d'une association, montage d'un projet de groupe ayant pour objectif les échanges interculturels dans le cadre d'un voyage à l'étranger (promo 2007 Portugal, promo 2008 Espagne).

## 2 000 heures en entreprise (58 semaines)

La formation repose sur l'alternance :

- entre les temps de formation et les temps de mise en pratique en structure
- entre apprentissage théorique et expérimentation sur le terrain
- entre actions collectives et travail personnel

Conception de projets d'animation sociale

Encadrement des groupes dans le cadre de ces projets

Participation à la mise en oeuvre de partenariats locaux

Direction de séjour de loisir

### **Structures d'accueil concernées**

Centres sociaux, centres de vacances, MJC, Associations socio culturelles, Collectivités Territoriales, Associations sportives, structures d'accueil enfants-ado (MECS, MFR,...), Centres de loisirs de comité d'entreprise.

### **Pour quels types de contrats ?**

En contrat d'apprentissage **Formation payée par le Conseil Régional**

En contrat de professionnalisation

En CIF

### **Quelles aides possibles pour l'employeur ?**

Suivant le statut de la structure, jusqu'à 2 500 euros d'aide (nous contacter pour plus de renseignements).

### **Comité de pilotage**

La cohérence du dispositif de l'alternance est garantie par un comité animé par Christelle Coulomb (responsable 1<sup>ère</sup> année) et Pascaline Parmentier (responsable 2<sup>ème</sup> année). Il implique des tuteurs, les formateurs, des professionnels ainsi que des partenaires institutionnels compétents.